

Valeur des dons manuels en avance d'hoirie ou valeur de la sarl ?

Par GUILLOU Eric, le 07/03/2018 à 22:04

Bonsoir,

J'aimerais savoir si les virements bancaires de feu mon Père vers le compte courant de la sarl de mon frère sont 1 considéréées comme donation en avance d'hoirie ?

Si oui, on doit prendre quelle valeur en considération? Celle de la sarl oudes dons "manuels"? Merci.

Par Visiteur, le 07/03/2018 à 22:51

Bjr,

Si oui, ce sera la valeur des parts de SARL, en + ou - value.

Le père était- il actionnaire après cet apport ?

Par GUILLOU Eric, le 08/03/2018 à 09:32

Bir

Mon frère étant seul actionnaire, la eurl est après le décès en liquidation judiciaire...